



Règlement concours des clubs de l'UR09 et clubs invités.

Salon fotograf@fronton 2015

Week-end des 20/21/22 et 28/29 mars 2015

Le Club Photo de Fronton organise au mois de mars 2015 un Salon exposition.

Dans le cadre de ce salon, les clubs de l'Union Régionale Midi Pyrénées (UR09) de la Fédération Française de photographie ainsi que quelques clubs invités, peuvent participer à un concours dont le règlement est le suivant :

Le concours comporte deux catégories :

- Une catégorie thème libre
- Une catégorie thème imposé : le thème retenu cette année est : "20, vin,...."

Il faut prendre ce thème au sens large, de manière phonétique.

Le nombre de photos par club doit être de 15 minimums et 20 maximums. (Le nombre de photos par auteur est limité à 3.)

Parmi ces photos, 5 peuvent être sur le thème : « **20** », les 10 à 15 autres sur le thème libre.

Il est donc possible de ne participer qu'au thème libre.

Les photos pourront être couleur ou noir & blanc.

Toutes les photos proposées doivent être montées sur un support carton de 2mm d'épaisseur au format 30/40.

A l'intérieur de ces supports le format des photos est libre.

Il est demandé aux clubs participants de ne pas mettre sous verre leurs photos et de ne mettre aucune attache au dos de celles-ci.

Chaque photo devra porter au dos une étiquette mentionnant les informations suivantes :

- le nom du club

- le numéro de série de la photo,

(Les 5 photos du thème imposé seront numérotées ainsi P1, P2, P3, P4 et P5 ;
Les photos du thème libre seront numérotées de L1 à L15)

- le nom de l'auteur

- le titre de la photo

Tous les envois devront être accompagnés d'une liste récapitulative.

Un classement des clubs sera établi en cumulant les points obtenus par l'ensemble des photos d'un club dans chaque catégorie. Les participants seront avertis de leur classement par mail ou sur le site du club.

Un classement individuel de la meilleure photo de chaque catégorie sera établi en cumulant les points obtenus par la photo pour chaque juge.

Des prix récompenseront les meilleurs clubs ainsi que les meilleures photos dans chaque catégorie.

Les photos devront parvenir au club avant le samedi 14/02/2015.

-soit envoyées par courrier dans un emballage permettant le renvoi à l'expéditeur, accompagnées des frais postaux d'expédition pour le retour, à l'adresse suivante :

Mairie de Fronton à
l'attention du Club Photo de Fronton
1 Esplanade Marcorelle
B.P. 3
31620 Fronton

-soit déposées au club le samedi matin 14/02/2015 (ou un samedi matin précédent).

Adresse du club uniquement pour un dépôt en personne :

Au-dessus de la médiathèque de Fronton (2^{ème} étage)

Rue A. de Falguières

31620 Fronton

Aucune photo ne sera acceptée passé ce délai.

Généralités :

Toutes les photos présentées devront respecter les droits relatifs à la propriété intellectuelle des tiers ainsi que l'ensemble des législations en vigueur.

Le club photo de Fronton ne sera en aucun cas tenu pour responsable des pertes, vols et/ou détériorations des photos.

Les membres du club photo de Fronton ne participent pas à ce concours.

Un prix décerné par les invités d'honneur sera attribué à une photo exposée par l'un des membres.

Le club photo de Fronton se réserve le droit de ne pas exposer une ou plusieurs photos.

